

# Accueil des étudiants en médecine et praticiens européens en formation (UE, EEE)

Niveau	Etudiant 2 <sup>ème</sup> C	Etudiant 2 <sup>ème</sup> C « Erasmus »	En cours de spécialisation		Spécialiste
Stage	Observateur	Etudiant Hospitalier	Observateur	FFI	Praticien chercheur Associé de Recherche Clinique Hospitalière
Durée	3 Mois renouvelable 1 fois	A définir dans la convention inter universitaire	3 mois maximum	3 semestres maximum. Règle IDF	1 an en fonction du projet
Conditions d'accueil	Convention inter universitaire et de stage +visa Hôpital d'accueil	Convention inter universitaire, et de stage +visa Hôpital d'accueil	Non réglementaire Convention Coop et de stage tripartite (AP-HP/Hôpital origine/interne)	Convention d'accueil 1 an dans la spécialité minimum, Français B2	Convention individuelle de recherche clinique hospitalière
Fonctions	Pas d'activité clinique même par délégation	Etudiant hospitalier, carte d'étudiant université parisienne	Pas d'activité clinique même par délégation	FFI inscrit à l'université du coordonnateur	Associé à un projet de recherche clinique Pas d'activité clinique même par délégation
Evaluation	Validation universitaire	Validation universitaire	Pas de validation pour l'internat	Validation universitaire	Evaluation du chargé de recherche et point sur publication possible
Financement	Non AP-HP	AP-HP	Non AP-HP doit disposer moyens d'existence	AP-HP sur poste FFI ou REHP ou Extérieur	Non AP-HP, doit disposer moyens d'existence

Un Praticien européen spécialiste ayant l'équivalence de diplôme peut être recruté « praticien attaché » ou « praticien contractuel » sous réserve de l'inscription à l'Ordre des médecins. Il n'est pas considéré comme étant en formation